



Politique salariale Groupe 2026-2027

16 février 2026

1ère réunion

La Direction a réuni le 11 février les Organisations Syndicales Représentatives pour les négociations relatives aux SMH et point d'ancienneté sur la période juillet 2026-juin 2027.



Lors de la 1^{ère} réunion, la Direction a émis les propositions suivantes concernant les éléments de politique salariale à traiter au niveau du Groupe.

Thématique	Proposition de la Direction	Considérations CFE-CGC
→ Périmètre et durée d'application de l'accord de politique salariale Groupe	L'accord s'étend du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027. Il concerne les sociétés appliquant l'accord de statut social pour les employés Airbus en France.	
→ Calendrier des négociations	Les politiques salariales dans les différentes sociétés seront négociées d'ici le 31 mars 2026.	Ce calendrier doit permettre la mise en oeuvre des futures mesures négociées au sein des sociétés au 1 ^{er} juillet 2026.
→ Politiques salariales des sociétés	Négociées dans chaque société avec un cadre harmonisé pour les dates d'application : entre le 1 ^{er} juillet 2026 et le 30 juin 2027.	A la vue des bons résultats au sein de chaque société, au delà de l'harmonisation des dates d'application, la CFE-CGC demande un budget global identique pour toutes les sociétés.

Thématique	Proposition de la Direction	Considérations CFE-CGC
→ Valeur du point d'ancienneté	Mesure négociée en 2025 pour 2026 et 2027 : • Revalorisation équivalente à 50% du budget global (en %) de la plus haute politique salariale des sociétés du périmètre d'application. • Mesure hors budget de politique salariale. • Application au 1^{er} janvier 2027.	Le mécanisme de revalorisation automatique de la valeur du point d'ancienneté ayant été négocié en 2025 pour les années 2026 et 2027, cette mesure s'applique de fait. La CFE-CGC souhaite que ce mécanisme soit revu lors de la négociation en 2027
→ Grille des SMH Airbus	Réévaluation des SMH : • Absence de proposition. Grille ayant été revalorisée au 1^{er} janvier 2026 de 1% en moyenne (cf négociations 2024-2025) et attente du résultat de la négociation nationale.	L'issue de la négociation nationale conditionne les discussions sur l'évolution de la grille des SHM Airbus. Cette dernière doit rester décollée de la grille de la Métallurgie pour tous les niveaux de classification afin de maintenir l'attractivité du Groupe Airbus.

Au delà de ces éléments, la CFE-CGC a rappelé que les notes d'application doivent, le cas échéant, refléter fidèlement le contenu des futurs accords (exemples: pas de taux de distribution si non négociés, centralisation du budget spécifique ...).



La prochaine réunion est planifiée le 18 février.

Restons en contact :

Délégué Syndical Central Airbus DS:
Délégué Syndical Central Adjoint Airbus DS:
DS responsable de section Toulouse:
DS responsable de section Elancourt:

Thierry PREFOL
Dominique IZAMBERT
Tanguy THEBLINE
Emmanuelle VILLOT

06 40 19 29 06
06 80 27 84 90
06 21 88 18 16
06 35 38 35 93

www.cfecgc-airbusds.fr

Linked 

Appli smartphone

